

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	---------------	---	---

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur

Le Championnat de Bretagne Jeunes est organisé par la Ligue de Bretagne de Badminton sous la responsabilité de la Commission Régionale Jeunes. Celle-ci régleme la compétition, établit les sélections, tableaux et classements et tranche les éventuels litiges en accord avec le Conseil d'Administration de la Ligue. Elle travaille en partenariat avec les comités départementaux (responsables départementaux), les clubs organisateurs, les autres commissions concernées et le secrétariat de la Ligue.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. CONDITIONS GENERALES

2.1. Objectifs

Les objectifs de ce Championnat de Bretagne sont :

- la promotion du badminton chez les jeunes
- la volonté de faire progresser le niveau de jeu afin de dégager une élite régionale
- l'attribution des titres régionaux jeunes en simple, en double et en mixte.

2.2. L'accès à la compétition

Cette compétition est ouverte aux joueurs titulaires d'une licence FFBaD compétition pour la saison en cours en règle à la date de la sélection Ligue. Cette licence doit être délivrée au sein d'un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton.

2.3. Catégories d'âge

Voir annexe 1 aux compétitions jeunes

2.4. Surclassement

Les surclassements ne seront possibles que sur autorisation de la Commission Régionale Jeunes et/ou du Responsable du Dispositif d'Entraînement Régional et les joueurs concernés devront disputer les trois tableaux dans une seule catégorie d'âge.

2.5. Coaching

Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé. Cette disposition s'applique aux tableaux réservés aux catégories benjamins et aux plus jeunes.

2.6. Tenue vestimentaire

Tout joueur participant à une manche du Trophée Régional Jeunes devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD.

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	---	---

3. DEROULEMENT

3.1. Circuit

Les Championnats de Bretagne Jeunes sont la finalité du circuit Trophée Régional Jeunes. Ils attribuent les titres de Champion de Bretagne de Simple, Double, et Mixte pour la saison en cours. Cette compétition concerne les poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.

3.2. Classement régional jeunes

Le classement régional jeunes permet de déterminer les joueurs qualifiés pour les tableaux de simples des Championnats de Bretagne Jeunes. Il est établi à partir des résultats obtenus sur les manches qualificatives (TRJ) de simples pouvant être prises en compte. Les points sont totalisés dans la catégorie d'âge d'origine du joueur concerné y compris lorsqu'ils ont été marqués dans une catégorie supérieure. Les points obtenus par un joueur dans une catégorie d'âge supérieure seront multipliés par 2. En cas d'égalité entre deux joueurs, ils seront départagés sur la base du CPPH à la date du classement.

Barème des points

	ELITE	ESPOIR
Vainqueur	150 points	60 points
Finaliste	120 points	40 points
Demi-Finaliste	80 points	30 points
3 ^{ème} de poule	60 points	20 points
4 ^{ème} de poule	40 points	10 points

Pour les tableaux de double, chaque paire (Poussin, Benjamin, Minime) remportant une manche en poule Élite (soit en Double Homme, Double Dame ou Double Mixte) se voit qualifiée d'office pour le Championnat de Bretagne Jeunes dans le tableau remporté.

Les Championnats de Bretagne Jeunes font partie du Trophée Régional Jeunes. Ils attribuent les titres de Champion de Bretagne de Simples, de Doubles et de Mixtes pour la saison en cours. Cette compétition concerne les poussins, les benjamins, les minimes, les cadets et les juniors.

4. CONDITIONS MATERIELLES

4.1. Tableaux

Le nombre de joueurs et de matchs pour chaque manche est fixé par ce règlement.

Les têtes de série et les têtes de poule sont désignées sur la base du CPPH.

Le CPPH de référence sera celui de la sélection Ligue (un mois avant).

Pour la catégorie Poussin, les têtes de séries seront désignées par le responsable du dispositif d'entraînement régional et/ou la commission jeunes.

Les séparations par provenance lors du tirage au sort jusqu'au niveau club.

Cinq tableaux sont ouverts dans chaque catégorie d'âge : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	---------------	---	---

Chaque tableau comprend 12 joueurs (ou 12 paires) réparti(e)s en 4 poules de 3 avec un seul sortant par poule.

Les joueurs (ou paires) qualifié(e)s s'affrontent en demi-finales puis en finale. Il n'y a pas de match pour la troisième place. Un(e) seul(e) joueur (paire) est donc qualifié(e) afin de limiter le nombre de matchs joués sur le week-end par les joueurs engagés sur les 3 tableaux. Les joueurs inscrits sur un seul tableau peuvent donc ne disputer que deux matchs. Le nombre de sortants par poule pourra être augmenté en fonction des catégories d'âge et des disciplines, à condition de respecter les règlements en vigueur (nombre de matchs par joueur par journée) et si cela ne pénalise pas l'organisation de la compétition (horaires de fin des matchs le samedi soir et le dimanche après-midi).

Exemption

Pour les manches qualificatives de simples et de doubles, la Ligue de Bretagne de Badminton exempte en début de saison un certain nombre de joueurs, qui seront qualifiés directement pour les Championnats de Bretagne Jeunes. Ces joueurs sont les membres de l'Equipe Ligue participant aux étapes des Trophées Nationaux Jeunes, auxquels peuvent s'ajouter les membres de Pôle Espoir, Pôle France, Collectif France ou Equipe de France **ainsi que tournoi international jeunes**. Les joueurs souhaitant faire une demande d'exemption doivent la formuler auprès du secrétariat de la Ligue impérativement avant la parution de la sélection Ligue.

Sélections

Pour les Championnats de Bretagne Jeunes, le secrétariat établit un mois avant la date de la finale une sélection qui comprend :

- en simple pour les poussins, benjamins, minimes et cadets : les joueurs exemptés des manches qualificatives auxquels s'ajoutent les joueurs qualifiés dans l'ordre du classement régional jeunes afin de désigner 12 titulaires et 4 remplaçants.
- en simple pour les juniors : les membres de Pôle France ou Pôle Espoir et les joueurs participant au Championnat de France Juniors. La sélection est complétée sur la base du CPPH afin de désigner 12 titulaires et 4 remplaçants.

Cette sélection est communiquée aux clubs concernés, aux responsables départementaux et sous la forme d'une convocation, aux joueurs, qui doivent confirmer leur présence ou leur absence auprès du secrétariat de la Ligue.

Peuvent alors s'inscrire les 16 joueurs sélectionnés titulaires et remplaçants, de chaque catégorie d'âge, mais des inscriptions libres sont également ouvertes. Si le nombre d'inscrits est supérieur à 12 dans une catégorie, les joueurs seront retenus selon 3 critères dans l'ordre ci-dessous :

- 1- la sélection établie par le secrétariat de la Ligue
- 2- le Classement Régional Jeunes
- 3- le Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Les tableaux de doubles se déroulent sur inscriptions libres. Peuvent s'y inscrire tous les joueurs respectant les critères définis dans le chapitre 2, qu'ils soient retenus en simple ou pas. Ces inscriptions pourront se faire jusqu'à J-9 avant la compétition, chaque tableau de double comprenant au maximum 12 paires. Si le nombre de paires inscrites est supérieur au nombre de places disponibles, les paires seront retenues sur la base de l'addition des moyennes des deux joueurs dans la discipline concernée.

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	--------	---	---

La sélection définitive est ensuite validée, diffusée auprès du responsable régional, des responsables départementaux et des clubs concernés. Les responsables départementaux doivent enfin tenir informés les joueurs retenus ou non de leur situation.

Refus de sélection

Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires. Un joueur a le droit de la refuser. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates, sauf convocation au sein d'un Pôle Espoir, d'un Pôle France, d'un Collectif France ou d'une Equipe de France pour participer à un stage ou à une compétition nationale ou internationale ou participation aux Interclubs Nationaux Seniors, **ou participation à un tournoi jeunes international.**

4.2. Horaires

Cette compétition concernant des jeunes et étant organisée au niveau régional, le début des matchs est fixé pour toutes les manches à 10h00. Cette compétition aura lieu le samedi et le dimanche. Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leurs rencontres (sauf pour le premier tour, une demi-heure avant). Les matchs pourront se terminer à 20h00 le samedi et débuter à 09h00 le dimanche avec une fin à 18h00 (fin du dernier match). La confection des tableaux et de l'échéancier doit prendre en compte ces horaires. Le juge arbitre doit les valider avant diffusion auprès du club organisateur.

4.3. Terrains

Le nombre de terrains nécessaire à l'organisation du championnat de Bretagne jeunes est fixé par le cahier des charges ci-dessous :

Manches	CBJ
Disciplines	Simple, Double et Mixte
Tableaux	25
Joueurs	240
Matchs	375
Terrains	12

Les clubs doivent postuler directement auprès du secrétariat de la ligue.

Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débuter une demi-heure plus tard.

Pour les poussins, les matchs se disputeront sur des terrains sans le couloir du fond et avec des filets tendus à 1.40 m (1.372 m au centre).

4.4. Volants

Tous les matchs se disputeront avec des volants plumes.

Le type et la marque des volants utilisés pour chaque manche devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi. Les volants autorisés seront des volants classés FFBaD.

Les volants plumes sont fournis au début de chaque match par le club organisateur à hauteur de 2 volants par match. Au besoin, un troisième volant peut être sollicité auprès de la table de marque.

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	---------------	---	---

Au delà, les joueurs devront fournir les volants au partage. La Ligue de Bretagne de Badminton accordera une aide financière au club organisateur pour les volants plumes à l'issue de chaque manche sur présentation d'une facture. Le montant maximal de l'aide est calculé sur les bases suivantes :

	CBJ
Nombre de matchs concernés	375
Nombre de volants utilisés (3 par match)	1125
Aide de la Ligue *	799.00 €

* Nombre de tubes x 17.00 € = coût total en volants. La Ligue en prend en charge la moitié.

4.5. Matches

Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux et toutes les catégories d'âge.

Prévoir des scoreurs (perdant ou gagnant du match précédent si pas de scoreurs bénévoles).

4.6. Règlement

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement. Le juge arbitre veillera au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

4.7. Forfaits

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par wo et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. A défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois. En cas de récidive, la suspension pourra être portée à 6 mois. Par ailleurs, tout forfait non justifié sera pénalisé de points négatifs au classement régional jeunes (- 60 points). Le responsable départemental concerné sera informé de l'évolution de la situation des joueurs forfaits.

5. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE JEUNES

5.1. Attribution du Championnat de Bretagne Jeunes

L'attribution du Championnat de Bretagne Jeunes se fait sur candidature, tous les clubs de la Ligue peuvent postuler directement auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. Ils doivent déposer leur dossier pour le 30 septembre au plus tard.

5.2. Juge Arbitrage

Les juges arbitres du Championnat de Bretagne Jeunes sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques le plus vite possible à partir du moment où les manches ont été attribuées aux départements. Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton. Les frais de restauration des juges arbitres (et d'hébergement pour les Championnats de Bretagne Jeunes) sont entièrement à la charge du club organisateur.

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	---------------	---	---

L'indemnité et les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) du Juge Arbitre principal sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton. Quant aux frais des juges arbitres adjoints ils sont à la charge du club organisateur.

5.3. Demande d'autorisation de tournoi

Une demande d'autorisation de tournoi devra être faite par la Ligue sur Poona au plus tard trois mois avant la date de la manche. Un numéro d'autorisation sera délivré au club organisateur par la Commission Régionale Tournois.

Une copie du présent règlement sera expédiée au club organisateur, qui sera informé de la sélection Ligue, des sélections départementales, du classement régional jeunes et des tableaux.

5.4. Invitations

Le club organisateur doit envoyer des invitations, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux et les catégories d'âge concernées, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles.

Ces invitations sont à envoyer un mois avant la date du championnat au responsable régional, aux 4 responsables départementaux, au juge arbitre de la manche, au Président de la Ligue et au secrétariat de la Ligue.

5.5. Tableaux

La compétition est gérée sur le logiciel BadPlus, ou tout autre logiciel après accord de la commission jeunes.

La confection du fichier est effectuée par le club organisateur, qui peut la déléguer, en commun accord, au comité départemental.

L'échéancier devra respecter la chronologie suivante :

- mercredi J-11 à 12h00 : retour des réponses des comités départementaux auprès du secrétariat de la Ligue.
- vendredi J-9 à 17h00 : le secrétariat de la ligue envoie la liste des joueurs sélectionnés au comité départemental (ou club organisateur).
- lundi J-6 à 17h00 : envoi du fichier au juge arbitre qui procède au tirage au sort des tableaux, réalise l'échéancier et établit les convocations.

Le fichier est ensuite communiqué au comité départemental et au secrétariat de la Ligue. Le club organisateur diffuse les convocations aux comités départementaux. Les comités sont chargés de les transmettre à leurs joueurs concernés.

L'échéancier de la compétition devra prendre la forme suivante :

- le samedi, tous les matchs de simple jusqu'aux quarts de finale inclus, puis tous les matchs de mixte jusqu'aux finales incluses (horaires cadres : 10h00 / 20h00).
- le dimanche, tous les matchs de double jusqu'aux quarts de finale inclus, puis toutes les demi-finales et finales des tableaux de simples et de doubles (horaires cadres : 09h00 / 18h00).

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	---------------	---	---

A partir de la diffusion des convocations, le club organisateur est responsable de la gestion du fichier et ce jusqu'à la fin de la compétition sous l'autorité du juge arbitre :

- modifications éventuelles après accord du responsable jeunes régional et du juge arbitre ;
- gestion et suivi des forfaits ;
- accueil, pointage, gestion de la table de marque ;
- enregistrement des résultats le jour de la compétition ;
- retour du fichier informatique au responsable régional et au secrétariat de la Ligue au plus tard le lundi suivant la compétition à 12h00. Pour cela, le club organisateur doit disposer de matériel informatique dont il doit s'assurer du bon fonctionnement (ordinateur, imprimante, cartouches d'encre d'avance, papier...).

5.6. Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions du Championnat de Bretagne Jeunes sont à la charge des Comités Départementaux. Ils leur seront facturés par la Ligue après chaque manche. Ils devront les régler directement au club organisateur, qui en conservera l'entier bénéfice. Les montants des frais d'inscriptions sont à consulter dans l'annexe pour l'année en cours.

5.7. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge. En cas d'examen d'arbitre organisé par la Ligue, les frais de restauration des arbitres seront à la charge du club organisateur.

5.8. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

5.9. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion d'une manche du Trophée Régional Jeunes lui resteront entièrement acquis.

5.10. Récompenses

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes seront obligatoirement récompensés. Les récompenses (trophées, coupes ou médailles) des Champions de Bretagne devront être étiquetées ou gravées afin de porter la mention « Champion de Bretagne » ainsi que la saison sportive et la catégorie d'âge concernée.

	Jeunes	Championnat de Bretagne Jeunes Règlement	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : JEUNES
---	---------------	---	---

Ces récompenses sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton, qui les fera livrer au club organisateur la semaine précédant la compétition à l'adresse qui aura été préalablement communiquée. Elles pourront être complétées par d'autres récompenses à l'initiative et à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés à l'initiative et à la charge du club organisateur.

5.11. Presse

La presse locale devra être contactée par le club organisateur.

La presse régionale devra être contactée par la Ligue de Bretagne de Badminton, qui devra lui communiquer une présentation de chaque manche et en diffuser les résultats.

Le club organisateur se tiendra à la disposition des correspondants locaux ou régionaux, qui le contacteraient.